



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE DIÉNAVY

L'an deux mille vingt-cinq, le dix janvier, à dix-neuf heures trente, se sont réunis, en mairie, les membres du conseil municipal de la commune de Diénay, sous la présidence de Monsieur André LIOTARD, Maire de Diénay, dûment convoqués le six janvier 2025.

Présents : Mesdames Marianne GOBERT, Sandrine LENEUF, Marie-Jeanne HUGUENIN, Stéphanie DALLO, Messieurs André LIOTARD, Daniel BOUILLER, Jean-Paul DIOTTE-FERNET et Julien CONRAUX.

Le secrétariat a été assuré par Madame Marianne GOBERT.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 DÉCEMBRE 2024

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du procès-verbal du 4 décembre 2024. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ce compte rendu.

N°01-2025 OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE 2024 N°3

Monsieur le Maire indique que suite aux travaux effectués sur la voirie en novembre 2024, il faut augmenter ce poste de 12 000 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier le budget ainsi :

Dépenses d'investissement :

- Compte 231 + 12 000 €
- Compte 2151 + 12 000 €

Cette délibération est votée à l'unanimité

N°02-2025 OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE 2024 N°4

Monsieur le Maire indique qu'a été accordée une subvention au jardin de Diane, mais il y a un manque de 8 euros pour verser la dernière subvention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier le budget ainsi :

Dépenses de fonctionnement

- Compte 60612 - 100 €
- Compte 65748 + 100 €

Cette délibération est votée à l'unanimité

N°03-2025 OBJET : OUVERTURE DE CRÉDITS

Monsieur le Maire indique qu'en décembre, il a fallu remplacer d'urgence l'ordinateur du secrétariat. Nous en avons profité pour régulariser le pack Office qui était obsolète, de faire l'acquisition d'un disque externe pour les sauvegardes et de souscrire à un abonnement d'assistance auprès d'IS'Land. Aussi, pour pouvoir en payer le prix, il convient d'ouvrir un crédit en application de l'article L. 1612-1 en précisant que ce crédit sera repris au budget primitif de 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'ouvrir un crédit en dépenses d'investissement

- Compte 2183 : 1 774, 80 €

Et que ce crédit sera repris au budget primitif de 2025.

Cette délibération est votée à l'unanimité

La séance est levée à vingt heures

La secrétaire de séance,
Marianne GOBERT

Le Maire,
André LIOTARD